

<p style="text-align: center;">COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 AVRIL 2014</p>
--

Présents : Messieurs et Mesdames POURRE Dominique, DEHOUCK Anne, COURBOT Jean-Marie, BRIDENNE Brigitte, FIEVEZ Philippe, GIRARDOT Marylène, ROMAND Bruno, CREPIN Marie-Claude, LEVREAY Olivier, LEJUSTE Marie-Jeanne, COCQUET Laurent, MARIETTE Pierre, MOREZ Emmanuelle SCHABAILLIE Guy-Noël

Madame Séverine HERAULT ayant donné procuration

Secrétaire de séance : Mme GIRARDOT Marylène

Convocation du 16 avril 2014

Ordre du jour :

- Approbation du compte-rendu de la réunion du 1^{er} Avril 2014.
- Budget Primitif 2014.
- Taux d'imposition des taxes directes locales pour 2014.
- Participation aux frais de fournitures scolaires pour l'école Vermeer.
- Participation aux frais de fournitures scolaires pour l'école privée du Sacré-Cœur de Saint-Folquin.
- Indemnité d'administration et technicité.
- Indemnité d'exercice de missions des préfetures.
- Convention RPI Nouvelle-Eglise (frais de fonctionnement et classe verte).
- Participation de la commune de Nouvelle-Eglise pour acquisition des radars et défibrillateurs.
- Demande d'autorisation de rejet au canal de Calais.
- Questions diverses.

La séance ouverte, Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal de bien vouloir ajouter trois points à l'ordre du jour.

- Constitution de la Commission Communale des Impôts Directs (CCID).
- Convention RPI.
- Avis sur la nomination des membres extérieurs du Centre Communal d'Action Sociale.

Accord unanime des membres présents.

- **Approbation du compte rendu de la réunion du 1^{er} avril 2014**

Le compte rendu n'appelle aucune observation et est adopté à l'unanimité des membres présents.

- **Budget Primitif 2014**

Il est procédé à l'élaboration du Budget Primitif 2014 qui s'établit comme suit :

Investissement		Fonctionnement	
<u>Dépenses</u>		<u>Dépenses</u>	
Chap. 001	207 980,12 €	Chap. 11	237 561,00 €
Chap. 16	21 902,13 €	Chap. 12	268 650,00 €
Chap. 23	1 205 515,42 €	Chap. 14	3 707,00 €
		Chap. 65	167 655,29 €
		Chap. 66	9 970,09 €
		Chap. 67	10 800,00 €
		Chap. 023	380 540,31 €
	-----		-----
	1 435 397,67 €		1 078 883,69 €
<u>Recettes</u>		<u>Recettes</u>	
Chap. 21	380 540,31 €	Chap. 013	17 400,00 €
Chap. 10	239 351,96 €	Chap. 70	18 660,00 €
Chap. 13	465 505,40 €	Chap. 73	529 748,00 €
Chap. 16	350 000,00 €	Chap. 74	240 400,00 €
		Chap. 75	24 650,00 €
		Chap. 77	2 858,53 €
		Excédent 2012	245 167,16 €
	-----		-----
	1 435 397,67 €		1 078 883,69 €

Détail des subventions et participations

657362	Centre Communal d'Action Sociale	8 000,00 €
---------------	----------------------------------	------------

6574	C.A.V.E football	2 600,00	Institut Recherche sur le cancer	110,00
	Association parents d'élèves	500,00	A.F.A.P.E.I.	115,00
	APE Cantine	1 300,00	Féd. Nat. des Décorés du Travail	70,00
	Club de l'Amitié	250,00	PEP 62	100,00
	Temps Libre	10 000,00	ARDEVA	80,00
	OCCE Coopérative scolaire	840,00	ADATEEP	40,00
	+ sortie ciné de Noël	131,00	Ass. des Paralysés de France	80,00
	+ fresque (Mr VERCLYTE)	700,00	Chambre des Métiers	100,00
	Les Doigts d'Or	700,00	Ecole Vermeer Fresque	700,00
	Vieille-Eglise cyclo	400,00	ADMR – Section Oye-Plage	400,00
	Comité des Fêtes (parcours du cœur, maisons fleuries, CMIJ...)	1 900,00 + 687,36		
	C.L.A.V.	8 500,00		
	Club des Supporters	215,00		

Monsieur le Maire précise que les commissions se sont réunies au préalable pour l'étude budgétaire.

- Taux d'imposition des taxes directes locales pour 2014

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal l'état de notification des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2014 et soumet plusieurs propositions.

L'assemblée, après avoir délibéré sur le taux d'imposition applicable à chacune des taxes, décide à l'unanimité de retenir les taux suivants pour l'année 2014, identiques à l'année 2013.

- Taxe d'habitation : 18,51 %
- Taxe foncière bâti : 14,06 %
- Taxe foncière non bâti : 29,98 %
- Contribution foncière des entreprises : 20,07 %

- Participation aux frais de fournitures scolaires pour l'école Vermeer

En ce qui concerne la participation aux frais de fournitures scolaires pour les élèves fréquentant l'école publique de Vieille-Eglise, l'assemblée décide de fixer le montant à **44 euros** par élève.

- **Participation aux frais de fournitures scolaires pour l'école privée du Sacré Cœur de Saint-Folquin**

Des enfants de VIEILLE- EGLISE sont scolarisés à l'école privée du Sacré Cœur de Saint-Folquin. Pour l'année scolaire 2013/2014, 18 enfants y sont scolarisés. Aussi, il nous est demandé une participation pour les fournitures scolaires.

A l'unanimité, les membres du conseil municipal décident de reconduire leur participation et de prendre en charge les frais de fournitures scolaires pour ces enfants à raison de **27 euros** par élève soit un total pour cette année scolaire de 486 euros.

- **Indemnité d'administration et de technicité**

L'indemnité d'administration et de technicité est accordée aux agents de la catégorie C de la filière administrative, technique, animation et les A.T.S.E.M.

Le coefficient multiplicateur peut être réajusté, aussi après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal décide d'augmenter le coefficient de 0,1 et d'accorder **mensuellement** à compter **du 1^{er} mai 2014** l'indemnité d'administration et de technicité à : **Augmentation de 0,1**

- Mme COUSTER Monique	coef. 2.2	71,13 euros
- Mme GRESSIER Aurélie	coef. 1.2	36,73 euros
- M. HARLAY Serge	coef. 2.2	82,37 euros
- Mme ITSWEIRE Maïté	coef. 1.2	29,30 euros
- M. KERCKHOVE Philippe	coef. 2.2	85,12 euros
- Mme MASSET Karine	coef. 2.5	96,73 euros
- Mme MUSZYNSKI Angélique	coef. 2.2	82,37 euros
- Mme ROUSSEU Sylvie	coef. 2.2	58,65 euros

- **Indemnité d'exercice de mission des préfectures**

L'indemnité d'exercice de missions des Préfectures est allouée à une employée de la filière administrative et un employé de la filière technique. Aussi, annuellement le coefficient multiplicateur entre 0,8 et 3 peut être réajusté.

Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal décide d'augmenter le coefficient de 0,1 et d'accorder mensuellement à compter **du 1^{er} mai 2014** :

↳ L'indemnité d'exercice de mission des préfectures, coefficient **2,80** à Madame MASSET Karine, soit **269,03 euros**.

↳ L'indemnité d'exercice de mission des préfectures, coefficient **2,50** à Monsieur KERCKHOVE Philippe, soit **238,13 euros**.

- **Convention RPI Nouvelle-Eglise/Vieille-Eglise (frais de fonctionnement et classe verte)**

Monsieur le Maire donne lecture de l'ancienne convention qui date de 1977. Monsieur le Maire demande de revoir cette convention, notamment le paragraphe : répartition des charges ; il conviendrait de retirer la phrase «Une somme plafond par enfant sera fixée dans la limite de laquelle participera chaque commune».

Les membres du Conseil Municipal donnent leur accord pour établir une nouvelle convention et autorisent Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

De plus, Monsieur le Maire fait part de son souhait de l'implication de deux conseillers pour le bon fonctionnement de ce dossier. Mesdames Brigitte BRIDENNE et Anne DEHOUCK se portent volontaires.

- **Convention classe verte :**

A la demande de Monsieur le Receveur Municipal, une convention sera établie avec la commune de Nouvelle-Eglise afin de déterminer la façon de procéder au règlement. Il sera stipulé que le bon de commande sera signé par les Maires des deux communes. La Commune de Vieille-Eglise fera un versement global, et la Commune de Nouvelle-Eglise remboursera au prorata du nombre d'enfants.

- **Demande d'autorisation de rejet au Canal de Calais :**

Monsieur le Maire donne lecture du courrier des voies navigables qu'il a reçu, suite à une demande d'autorisation de rejet au canal de Calais des eaux traitées par micro-station provenant de la propriété de Monsieur Jean-Marie HOULET (projet de rénovation et d'extension : 2 maisons et 4 appartements). Les voies navigables émettent un avis favorable sous réserve de certaines conditions, notamment,

- La signature d'une convention d'occupation temporaire du domaine public fluvial – la commune sera assujettie à une taxe ;
- Une analyse du rejet sur 12 mois consécutifs.

Après discussion, Monsieur le Maire propose de faire un courrier à Monsieur HOULET en lui précisant que si la commune accepte, une convention sera également établie entre lui et la commune, et que les taxes et les frais lui seront réclamés.

- **Proposition de candidats aux fonctions de commissaires pour la composition de la commission communale des impôts directs**

Membres Titulaires :

- Madame Marylène GIRARDOT
- Madame Monique MOREZ
- Monsieur Jean-Marie COURBOT

- Monsieur Philippe FIEVEZ
- Madame Marie-Claude CREPIN
- Madame Emmanuelle MOREZ
- Madame Josiane ROGEZ
- Monsieur Bernard DUCROCQ
- Monsieur Gilles SCHONNAERT
- Monsieur Maurice SEYNAEVE

- Membres Extérieurs : Monsieur Gérard LHEUREUX

Membres Suppléants :

- Madame Anne DEHOUCK
- Madame Brigitte BRIDENNE
- Monsieur Olivier LEVREAY
- Monsieur Laurent COCQUET
- Monsieur Bruno ROMAND
- Madame Marie-Jeanne LEJUSTE
- Monsieur Guy-Noël SCHABAILLIE
- Monsieur Pierre MARIETTE
- Monsieur Bertrand SEYNAEVE
- Madame Monique DECOSTER

Membres Extérieurs : Monsieur Eric DRIEUX

- **Questions diverses :**

Monsieur le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal des personnes qu'il pense nommer « membres extérieurs » pour la commission du CCAS.

- Mme Monique MOREZ (en qualité de représentant des commerçants)
- Mme Josiane ROGEZ, Monsieur Jean-Claude ROGEZ ou Madame Monique DECOSTER. (en qualité de représentant du club des aînés).
Monsieur le Maire va contacter Madame KERCKOVE, présidente du club des Aînés afin de justifier le choix)
- Mme Aurélie GRESSIER (représentant les parents d'élèves)
- Mme LHUSSIÉ (représentant la Croix Rouge)
- Mr Gilles SCHOONAERT (représentant la Paroisse)

Concernant l'association temps libre, Monsieur le Maire demande un volontaire pour aider la présidente dans toutes les démarches administratives.

Madame Marylène GIRARDOT se porte volontaire.

Un tour de table est fait :

Monsieur LEVREAY demande quelques précisions sur :

- Les horaires de l'éclairage public – le fonctionnement cellule ou horloge. (l'éclairage est arrêté de 23 heures à 5 heures 30)
- Qui fait l'entretien des espaces verts au béguinage

Monsieur le Maire précise qu'il va demander des devis pour entretien des arbres par une entreprise.

Madame BRIDENNE fait part que lors de la location de salle à Monsieur et Madame MAECKEREEL Les personnes ont subi des désagréments. En effet, c'était la braderie et les bradeurs et promeneurs utilisaient les toilettes de la salle, alors même qu'elle était louée.

Après délibération, les membres du conseil municipal décident de faire une réduction sur le prix de la location compte tenu des désagréments. Ainsi ils décident de fixer le prix à 400 Euros.

Monsieur COCQUET demande s'il est prévu un aménagement de la place Sylvain COPPEY, notamment l'installation de jeux pour les enfants.

Monsieur le maire précise que c'est une place verte. Si des jeux sont installés, ils doivent être normalisés, et cela représente beaucoup trop de responsabilité pour la Commune.

Madame GIRARDOT demande :

- s'il est prévu un état des lieux, rue de la Rivière d'Oye, suite aux travaux de la SNCF.
- Si une enveloppe sera faite pour un cadeau pour le bébé de Karine MASSET.

Monsieur le Maire précise que cela n'avait pas été fait aux autres employés. De plus certains ont déjà fait un cadeau personnel.

Madame MOREZ demande s'il est prévu de changer la lunette des toilettes de la Mairie.

Monsieur COURBOT précise que lors, des braderies, certains usagers se branchent sur le compteur de la Mairie ; et que, régulièrement, il y a des problèmes de coupure et donc qu'ils font appel à lui pour remédier aux problèmes.

Monsieur le Maire fait part qu'aucune demande lui est faite, et qu'il n'a jamais donné l'autorisation de se brancher sur les compteurs des bâtiments communaux.

Monsieur le Maire fait part qu'une subvention pour la sécherie a été allouée par la CCRA. Monsieur le Maire précise qu'il faut délibérer pour la recevoir.

Accord à l'unanimité. Les membres du Conseil Municipal acceptent le versement de la subvention.

La séance est levée à 23 heures 10